Image not found or type unknown

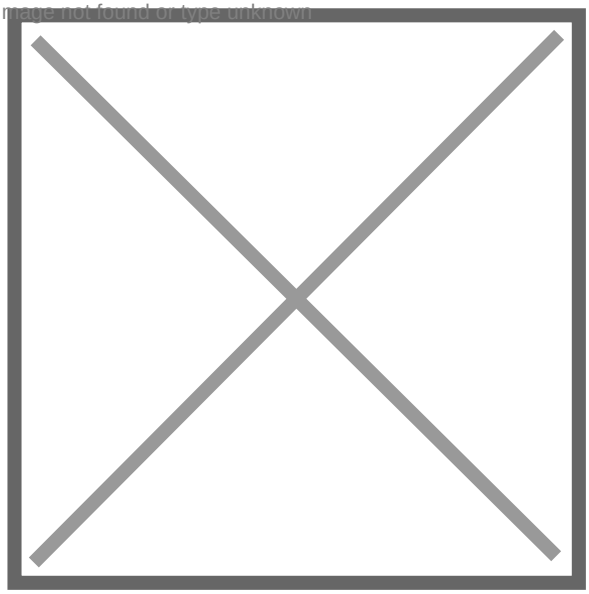

Help ! Démission forcée

Par **auchndrve**, le **25/04/2015** à **18:35**

Bonjour,

Je parle à chaud puisque je viens de quitter mon emploi en drive (préparation , livraison)
Jeudi après midi (13h30) je finis donc ma journée de boulot , je me prépare à sortir du batiment et posé sur les escaliers (en plein air , extérieur) entre la porte de sortie et l entrée des bornes du drive , je trouve un téléphone par terre sur une marche . Je décide de le prendre avec moi . Par la suite je donne ce téléphone à un ami lui disant que j avais trouvé celui ci dehors près de mon lieu de travail .
Vendredi , la personne ayant perdue son téléphone se manifeste en criant qu on lui avait volé , qu il pense qu il l aurait oublié dans un bureau etc ... Je n ai rien dis sur le moment , voulant récupérer celui ci et lui remettre en main propre .
Arrive samedi , j effectue ma journée de travail (6h - 12h15) et au moment de partir une de mes coordo (manager) souhaite me parler .
Je monte donc avec elle et je me retrouve dans une petite pièce avec les 3 coordo (directeur du drive absent , victime du "vol" absente , aucun collègue)
ils me demandent ce qui s est passé jeudi et moi à mon tour , je leur demande ce qu ils veulent me dire et pourquoi je suis convoqué
ils auraient donc tous consulter la caméra extérieur donnant sur les escaliers (vendredi après midi) et m auraient vu prendre le téléphone qui je le rappel était sur une marche . Et donc pour eux , le voler .
Me demandant pourquoi ne pas l avoir ramené dans l immédiat et pourquoi ne pas avoir réagit lorsque la victime en a parlé , sachant que je ne possédais plus le téléphone , et que j étais sur le point de le récupérer , je souhaitais donc lui rendre au plus vite .
Viens le moment ou l un d eux me dis qu ils n auront plus jamais confiance , que je devais partir , et qu il était inacceptable d avoir une attitude comme la mienne,
ils me disent : " soit tu démissionnes de toi même , soit on te vire " répété à plusieurs reprises.
Sentant cette pression de leur part (les 3 me fixant) je leur demandais comment ils pouvaient

qualifier ça de vol alors que je l ai trouvé dehors, ramassé et que je comptais le rendre dès lors que je l aurai récupéré .
L un d eux me dis : " si tu démissionnes , on ne dira rien à personnes , ni aux collaborateurs , ni à personnes d autres , cela restera entre nous . "
Ne comprenant pas ce qui arrivait , n ayant pas compris pourquoi il qualifiait ça de vol , ils me répétaient à nouveau : " si tu démissionnes pas , on portera plainte "
Puis l une d elle me tendit une feuille manuscrite pré remplie sur laquelle était déjà écrit tout ce qu il fallait pour la démission , seul mon nom , la date et ma signature manquait .
J ai pris la feuille et après une longue hésitation , je l ai remplie , signé et rendue
j ai aussi rendu toutes les affaires , badge , etc
Quelques heures plus tard , j ai récupéré le téléphone et je l ai ramené a une des coordo restée au boulot (16h30) , et récupérant ainsi une feuille sur laquelle était écrit : " je soussignée ... à reçu ce jour 25/04/15 le téléphone de... sans carte sim " ne sachant pas ou elle est .
Je n ai à ce jour ni double de la feuille de démission (que j ai réclamé mais déjà envoyé au directeur) , pas de feuille de salaire, le solde tout compte non plus , ni certificat de travail .
Enfin j ai croisé un collègue qui m a avoué qu a mon départ , les coordo ont convoqué tous les collègues présents pour leur annoncé mon départ et ce que j avais fais ; le vol du téléphone , ne respectant pas ainsi ce qu ils avaient dit lors de ma confrontation avec eux mêmes.
J ai ainsi demandé une feuille avec les personnes présentes lors du briefing écrite de sa main lorsqu elle m a remis la feuille prouvant que j avais rendu le téléphone mais elle a refusé .

Que puis je faire ? Merci

Par **Lag0**, le **25/04/2015** à **19:28**

Bonjour,
Si vous ne vouliez pas démissionner, il fallait refuser !
Vous avez encore la possibilité de revenir sur votre démission, mais il faut le faire rapidement, par LRAR, en expliquant que vous avez agi sous le stress et la contrainte.

Par **auchndrve**, le **25/04/2015** à **19:35**

Merci de votre réponse mais en aucun cas ils ne me reprendront de plus je ne souhaite pas qu ils porte plainte contre moi d ou le fait d avoir signé la lettre de démission... comment je pourrai faire pour changer celle ci en arrangement , licenciement arrangé ?

Par **Lag0**, le **25/04/2015** à **19:41**

Je vous ai expliqué que vous pouviez revenir sur votre démission. Vous seul pouvez le faire. Si vous ne le voulez pas, c'est que vous acceptez la situation...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **auchndrve**, le **26/04/2015** à **09:21**

Lorsque j ai voulu récupéré une photocopie de la "lettre de démission pré remplie " , ma coordo m a dit qu elle l avait envoyé directement au directeur général du magasin , dois je donc lui envoyer aussi ma lettre recommandée ou dois je l envoyer aux RH ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés